

I certify that this instrument
is registered or filed in the
Nadawaska
County Registry Office,
New Brunswick

J'atteste que cet instrument est
enregistré ou déposé au bureau
de l'enregistrement du comté de
Nadawaska
Nouveau-Brunswick

2020-04-30 10:24:21 40034218
date/date time/heure number/numéro
Iliane Ouellette
Registrar-Conservateur

ARRÊTÉ MUNICIPAL NO 5-U
ARRÊTÉ MUNICIPAL D'EDMUNDSTON
PORTANT SUR LA FERMETURE
D'UNE PARTIE DE RUE

MUNICIPAL BY-LAW NO. 5-U
EDMUNDSTON MUNICIPAL BY-LAW
TO CLOSE A PORTION OF STREET

En vertu des pouvoirs conférés par le sous-alinéa 10(1p)(ii) de la *Loi sur la gouvernance locale*, L.R.N.-B. 2017, ch. 18 et ses modifications, le conseil municipal d'Edmundston dument réuni adopte ce qui suit :

Pursuant to the powers vested by subparagraph 10(1p)(ii) of the *Local Governance Act*, R.S.N.B. 2017, c. 18 and its amendments, the Municipal Council of Edmundston duly assembled enacts as follows:

1. Une partie de rue située à l'intersection du boulevard Hébert et de la rue des Gouverneurs, à Edmundston, telle qu'il est démontré et délimité en gras sur l'annexe A, est par la présente fermée à la circulation de véhicule moteur, de façon permanente en date de l'entrée en vigueur du présent arrêté municipal.
2. Le Service des travaux publics de la municipalité d'Edmundston peut faire installer des barrières pour assurer l'observation des dispositions de l'arrêté.
3. Le présent arrêté municipal entre en vigueur le jour de son adoption.

1. A part of street located at the intersection of Hébert Boulevard and Des Gouverneurs Street, in Edmundston, as shown in bold on schedule A, is hereby permanently closed to motor vehicle traffic, upon the date of enactment of this municipal by-law.
2. The Edmundston Public Works Department can install barriers in order to provide proper observation of this by-law.
3. This municipal by-law comes into effect upon the date of enactment.

PREMIÈRE LECTURE (en entier) : 17 mars 2020


FIRST READING (in its entirety): March 17, 2020

DEUXIÈME LECTURE (par titres) : 17 mars 2020

SECOND READING (by titles): March 17, 2020

TROISIÈME LECTURE (par titres)
ET ADOPTION : 21 avril 2020

THIRD READING (by titles)
AND ENACTMENT: April 21, 2020


Cyrille Simard, Maire / Mayor


Marc Michaud, Greffier / Clerk



ANNEXE A / SCHEDULE A

